



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Mardi 17 septembre 2024**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL – Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER - Thierry NAPPEY

Excusé : M. Gérard GEORGES

Assistent : Mme Manon VIF - M. Guillaume COLIN

La commission remercie Michel MALIVERNAY pour son implication et son investissement durant toutes ces années au sein de la commission.

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs **jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.**

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise à la ligue avant **le lundi matin à 8h00.**

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la ligue dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail : sportif@lafc.fff.fr

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 28236818 : R2 groupe A : FC NEVERS BANLAY – STADE AUXERRE du 31 août 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 5 septembre 2024 qui dit la réclamation irrecevable sur la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission homologue le résultat.

Match n° 28249421 : R2 groupe B : CHALON ACF – AS SORNAY du 8 septembre 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 12 septembre 2024 qui dit la réserve recevable sur le fond, dit la réserve non-fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission homologue le résultat.

Match n° 28246427 : R2 groupe C : BESANCON FOOT 2 – FC RIOZ du 1^{er} septembre 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 12 septembre 2024 qui dit la réserve recevable sur le fond, dit la réserve fondée et inflige la perte du match par pénalité au club de Besançon Foot (0 but ; - 1pt) pour en reporter le bénéfice du gain au club FC RIOZ (3 buts ; 3 pts).

La commission dit le club de FC RIOZ vainqueur de la rencontre et moins 1 point au classement pour BESANCON FOOT.

Match n° 28256426 : R2 groupe D : ASM BELFORT FC – JS LURE du 1^{er} septembre 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 12 septembre 2024 qui reprend la procédure d'évocation ouverte lors de sa réunion du 05/09/2024, confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission homologue le résultat.

Match n° 28249506 : R3 groupe A : AM FRANCO SENS PORTUGAIS – AVS FOURCHAMBAULT du 1^{er} septembre 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 5 septembre 2024 qui dit la réserve recevable sur le fond, dit la réserve non-fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission homologue le résultat.

Match n° 28410605 : R3 groupe F : SAONE MAMIROLLE – FC AUDEUX POUILLEY LES VIGNES du 31 août 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 5 septembre 2024 qui dit la réserve recevable sur le fond, dit la réserve non-fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission homologue le résultat.

Match n° 28236831 : R2 groupe A : MIGENNES – STADE AUXERRE du 22 septembre 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 22 septembre 2024 à 15h00 au stade de l'Arbre Sec 1 à Auxerre.

Le match retour aura lieu le dimanche 9 mars 2025 à Migennes.

1.2 – COUPE DE FRANCE

ARTICLE 165 - TERRAINS

Désignations

- 1) La rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf, dans les cas prévus aux paragraphes 2 et 3 ci-après.
- 2) Si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.
- 3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

Règlement :

Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 6^{ème} tour inclus. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16 jusqu'au 6^{ème} tour. Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux, il peut être procédé au remplacement de :

- Cinq joueurs au cours d'un match en trois séquences au maximum à partir du 3^{ème} tour.

Tirage au sort du 4^{ème} tour de la Coupe de France qui se déroule les 28 et 29 septembre 2024 à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

ASPTT DIJON (N3)		ASC ST APOLLINAIRE (R1 HERBELIN)	MATCH 1
AS BEAUNE (R1 HERBELIN)		FC MONTCEAU BOURGOGNE (N3)	MATCH 2
AS QUETIGNY (R1 HERBELIN)		USC PARAY LE MONIAL (R2)	MATCH 3
ASC MANLAY (D2)		SUD FOOT 71 (R3)	MATCH 4
DIGOIN FCA (R3)		AS GUERIGNY URZY (D1)	MATCH 5
AVALLON FCO (R2)		NEVERS CHALLUY SERM. (R3)	MATCH 6
IS/SELONGEY FOOT (R1 HERBELIN)		USC COSNE (N3)	MATCH 7
STADE AUXERRE (R2)		FC GUEUGNON (N3)	MATCH 8
SR LA CLAYETTE (R3)		US COULANGES LES NEVERS (D1)	MATCH 9
<i>FC NEVERS (R2) ou AS GARCHIZY (R1 HERBELIN)</i>		FC SENS (R1 HERBELIN)	MATCH 10
BOURBON LANCY FPT FOOT (R3)		FC ST REMY LES MONTBARD (D1)	MATCH 11
PLOMBIERES ASC (D2)		FC TILLES (D1)	MATCH 12

USC DIJON (R1 HERBELIN)		US ST VIT (R1 HERBELIN)	MATCH 13
TRIANGLE D'OR JURA FOOT (R3)		FC ROCHEFORT ATHLETIC (R3)	MATCH 14
FC CHAMPAGNOLE (R1 HERBELIN)		FC RIOZ (R2)	MATCH 15
FC NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY (D1)		AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY (R1 HERBELIN)	MATCH 16
CL MARSANNAY (R2)		4 RIVIERES 70 (R2)	MATCH 17
AS SAONE MAMIROLLE (R3)		JURA SUD FOOT (N2)	MATCH 18
MACON UF (N3)		BESANCON FOOT (N3)	MATCH 19
AS GEVREY CHAMBERTIN (R3)		FC CHALON (R1 HERBELIN)	MATCH 20
AS VARENNES LE GRAND (D2)		JURA DOLOIS FOOTBALL (N3)	MATCH 21
TEAM MONTCEAU FOOT (R2)		US ST SERNIN DU BOIS (R2)	MATCH 22
JS CRECHES (R3)		AS MELLECEY MERCUREY (D1)	MATCH 23
US SOCHAUX (D1)		FC GRANDVILLARS (R1 HERBELIN)	MATCH 24
CA PONTARLIER (N3)		RACING BESANCON (N3)	MATCH 25
AS BESANCON ESPERANCE (D2)		AS MELISEY ST BARTHELEMY (R3)	MATCH 26
FC L'ISLE SUR LE DOUBS (R2)		CS FRASNE (R3)	MATCH 27
US PONT DE ROIDE VERMONDANS (R1 HERBELIN)		FC VESOUL (R1 HERBELIN)	MATCH 28
FC PAYS MINIER (R3)		AS AUDINCOURT (R1 HERBELIN)	MATCH 29
BESSONCOURT ROPPE LARI. (R3)		FC VALDAHON VERCEL (R1 HERBELIN)	MATCH 30
AS CHATEAU DE JOUX (R2)		ASM BELFORT (N3)	MATCH 31
ENT. S. PAYS MAICHOIS (R2)		AS ORNANS (R1 HERBELIN)	MATCH 32
FC MOUCHARD ARC ET SENANS (D1)		AS LEVIER (R2)	MATCH 33
ES EXINCOURT TAILLECOURT (R3)		AS GUYANS VENNES (D1)	MATCH 34

1.3 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	13-oct	1er tour	130	32	32	16	<i>84 exempts + 14 N3</i>
	17-nov	2ème tour	16	84	100	50	<i>14</i>
	02-mars	1/32ème	50	14 (N3)	64	32	
	30-mars	1/16ème	32		32	16	
	20-avr	1/8ème	16		16	8	
	08-mai	1/4 F	8		8	4	
	29-mai	1/2 F	4		4	2	
	08-juin	Finale	2				

Les clubs de R1 Herbelin et R2 sont exempts plus 23 clubs de R3 tirés au sort : AS MAGNY – SENS FRANCO PORTUGAIS – AS GURGY – AS CLAMECY – RC NEVERS CHALLUY SERMOISE – AS GEVREY-CHAMBERTIN – UC CHATILLON COLOMBINE – SR LA CLAYETTE – JS CRECHES – SUD FOOT 71 – DIGOIN FCA – BOURBON LANCY US FPT – BESSONCOURT ROPPE LARIVIERE – ENT. S. EXINCOURT TAILLECOURT – CS FRASNE – SAONE MAMIROLLE – CHATENOIS LES FORGES - ROCHEFORT ATHELTIC – TRIANGLE D’OR - POLIGNY GRIMONT – HAUTE LIZAINE PAYS D’HERICOURT – PAYS MINIER – RC SAONOIS

Tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se déroule les 12 et 13 octobre 2024 à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

US CERISIERS (R3)		SUD NIVERNAIS 58 (R3)	MATCH 1
AVS FOUCHAMBAULT (R3)		U F LA MACHINE (R3)	MATCH 2
US JOIGNY (R3)		CAV ST GEORGES (R3)	MATCH 3
FC PARON (R3)		AS ST BENIN D’AZY (R3)	MATCH 4
ES APPOIGNY (R3)		ENT. ST FLORENTIN (R3)	MATCH 5
US CLUNY (R3)		FC MACON (R3)	MATCH 6
AS CHATENOY LE ROYAL (R3)		ASUJL ST JEAN DE LOSNE (R3)	MATCH 7
SENNECEY LE GRAND (R3)		CS SANVIGNES LES MINES (R3)	MATCH 8
CS MERVANS (R3)		AS SAGY (R3)	MATCH 9
ENT. ROCHE NOVILLARS (R3)		ENT SAUGETTE ENTRE ROCHES (R3)	MATCH 10
ET. MARNAY (R3)		ET. S. DOUBS (R3)	MATCH 11
FC MACORNAY (R3)		AUDEUX PELOUSEY POUILLEY LES VIGNES (R3)	MATCH 12
RC VAL DE LOUE (R3)		ARCADE FOOT PAYS LUNETIER (R3)	MATCH 13

RC SAONNOIS (R3)		ASFC BELFORT (R3)	MATCH 14
AGGLOMERATION OLYMPIQUE VESOUL (R3)		LES ECORCES (R3)	MATCH 15
NORD TERRITOIRE (R3)		AS MEZIRE FESCHES (R3)	MATCH 16

JEUNES

1.4 – CHAMPIONNATS

Match n° 28205724 : U18R2 groupe A : CHEVIGNY ST SAUVEUR – FC SENS du 12 octobre 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 13 octobre 2024 à 15h00 au stade Bacary Sagna à Sens.

Le match retour aura lieu le samedi 22 mars 2025 à Chevigny St Sauveur.

CHAMPIONNAT U16 R1 - JOURNEE 6

En raison d'un week-end de stage régional U16, la commission décide d'avancer la Journée 6 du championnat U16R1 au week-end des 5 et 6 octobre 2024.

1.5 – COUPE GAMBARDELLA

Match n° 28571480 : Coupe Gambardella : CF TALANT – USC DIJON du 28 août 2024

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 12 septembre 2024 qui dit la réclamation d'après match recevable sur la forme, dit la réserve non-fondée et confirme le résultat sur le terrain.

La commission homologue le résultat, le club de CF TALANT est qualifié pour le 2^{ème} tour et reçoit FC MONTCEAU BOURGOGNE le 15 septembre 2024.

Application du règlement fédéral à partir du 3^{ème} tour :

1. Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match mais ne sont autorisés à utiliser que 3 joueurs remplaçants au cours du match ce qui porte à 14 (11 + 3) le nombre de joueurs par équipe susceptibles de participer à la rencontre.
Pour les tours régionaux (1^{er} et 2^{ème} tours) les remplacés peuvent devenir remplaçants.
A compter du 3^{ème} tour, il est fait application des Règlements Fédéraux
2. Le club premier tiré au sort est déclaré club recevant. Il revêt la qualité d'organisateur. Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement à un niveau au moins au-dessous de son adversaire, le match est fixé sur son installation.
Les niveaux retenus sont les suivants :
 - 1) Clubs du CN U19
 - 2) Clubs de ligue
 - 3) Clubs de district

Tirage au sort du 3^{ème} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole qui se déroule le dimanche 6 octobre 2024 à 15h00 (sous réserves des procédures en cours) :

USC PARAY LE MONIAL (U18R2)		ASPTT DIJON (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 1
US CRISSEY (District)		FC NEVERS BANLAY (District)	MATCH 2
US JOIGNY (District)		ES APPOIGNY (District)	MATCH 3
AS CHATENOUY LE ROYAL (District)		UCS COSNE (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 4
FC MONTCEAU BOURGOGNE (U18R2)		ASA VAUZELLES (U18R2)	MATCH 5
US ST SERNIN (District)		AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY (District)	MATCH 6
FC MACON (District)		FC CHALON (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 7
DUN SORNIN CHAUFFAILES (District)		EV. DEMIGNY (District)	MATCH 8
US LA CHARITE (District)		MACON UF (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 9
HURIGNY HLS (District)		FC GUEUGNON (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 10
AMANCEY BOLANDOZ CHANTRANS (District)		FC GRANDVILLARS (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 11
FC THISE CHALEZEULE (District)		JURA DOLOIS FOOT (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 12
AS AUDINCOURT (District)		AS BEAUNE (U18R2)	MATCH 13
GJ VAL DE GRAY FOOT (District)		JURA LACS FOOT (District)	MATCH 14
FC NEUILLY CRIMOLOIS (District)		AS ST APOLLINAIRE (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 15
GJ HAUT DOUBS HORLOGER (District)		ASFC DAIX (District)	MATCH 16
BESSONCOURT ROPPE LARI. (District)		ASM BELFORT (U18R2)	MATCH 17
CA PONTARLIER (U18R1 Laser Game Evolution)		FC VESOUL (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 18
ET. MARNAY (District)		FC NOIDANAIS (U18R2)	MATCH 19
AS GENLIS (District)		FC FONTAINE LES DIJON (U18R1 Laser Game Evolution)	MATCH 20

1.6 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	06-oct	Cadrage	35	6	6	3	29
	24-nov	16èmes	3	29	32	16	0
	09-mars	1/8ème	16	0	16	8	
	19-avr	1/4 F	8		8	4	
	08-mai	1/2 F	4		4	2	
	07-juin	Finale	2				

29 clubs exempts pour le tour de cadrage : 12 clubs U18R1 Laser Game Evolution + 17 clubs de U18R2 tirés au sort.

Tirage au sort du tour de cadrage de la Coupe U18 Crédit Agricole qui se déroule le dimanche 6 octobre 2024 à 15h00 (sous réserves des procédures en cours) :

FC SENS (U18R2)		FC FONTAINE LES DIJON 2 (U18R2)	MATCH 1
MACON UF 2 (U18R2)		FC CHALON 2 (U18R2)	MATCH 2
FC VESOUL 2 (U18R2)		CA PONTARLIER 2 (U18R2)	MATCH 3

1.7 – COUPE U16 CREDIT AGRICOLE

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	06-oct	Cadrage	48	32	32	16	16
	24-nov	1er tour	16	16	32	16	0
	09-mars	1/8ème	16		16	8	
	19-avr	1/4 F	8		8	4	
	08-mai	1/2 F	4		4	2	
	07-juin	Finale	2				

16 clubs exempts pour le tour de cadrage : 12 clubs U16R1 + 4 clubs U15R1 tirés au sort :
FC GRANDVILLARS (U15) – MACON UF (U15) – FC SOCHAUX MONTBELIARD (U15) – DIJON FCO (U15)

Tirage au sort du tour de cadrage de la Coupe U16 Crédit Agricole qui se déroule le dimanche 6 octobre 2024 à 12h30 (sous réserves des procédures en cours) :

ARTICLE 24 – PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

- Pour le joueur U15 : Les championnats régionaux U16 R1 et U15 R1 ont le même niveau hiérarchique et sont supérieurs au championnat U16 R2.

FC GUEUGNON (U15R1)		ST MARCEL (U16R2)	MATCH 1
CL MARSANNAY (U16R2)		UCS COSNE (U16R2)	MATCH 2
FC MONTCEAU BOURGOGNE (U16R2)		FC PARON (U16R2)	MATCH 3
AS BEAUNE (U16R2)		IS/SELONGEY FOOT (U16R2)	MATCH 4
ASC ST APOLLINAIRE (U16R2)		ASPTT DIJON (U15R1)	MATCH 5
MACON UF (U16R2)		STADE AUXERRE (U16R2)	MATCH 6
ASA VAUZELLES (U16R2)		AJ AUXERRE (U15R1)	MATCH 7
FC SENS (U16R2)		FC CHALON (U15R1)	MATCH 8
JS LURE (U16R2)		FCC LA JOUX NOZEROY (U16R2)	MATCH 9
US ST VIT (U16R2)		RC LONS LE SAUNIER (U16R2)	MATCH 10
ET.S. EXINCOURT TAILLECOURT (U16R2)		RC LONS LE SAUNIER (U15R1)	MATCH 11
BESANCON FOOT (U16R2)		RACING BESANCON (U15R1)	MATCH 12
FC MONTFAUCON (U16R2)		ASM BELFORT (U15R1)	MATCH 13
GJ SUD HAUTE SAONE (U16R2)		FC CHAMPAGNOLE (U16R2)	MATCH 14
FC GRANDVILLARS (U16R2)		AS BAVILLIERS (U16R2)	MATCH 15
GJ RUDIPONTAIN (U16R2)		JURA SUD FOOT (U15R1)	MATCH 16

1.8 – COUPE U14 CREDIT AGRICOLE

			Equipes qualifiées	Equipes entrantes	Equipes participantes au tour	Nombre de matchs à prévoir	Exempts
LIGUE	05-oct	Cadrage	24	16	16	8	8
	23-nov	1/8ème	8	8	16	8	
	30-mars	1/4 F	8		8	4	
	08-mai	1/2 F	4		4	2	
	07-juin	Finale	2				

8 clubs exempts pour le tour de cadrage sont tirés au sort : FC LOUHANS CUISEAUX – MACON UF – FC CHALON – FC FONTAINE LES DIJON – FC SOCHAUX MONTBELIARD – RC LONS LE SAUNIER – ASM BELFORT – GJ SUD HAUTE SAONE

Tirage au sort du tour de cadrage de la Coupe U14 Crédit Agricole qui se déroule le samedi 5 octobre 2024 à 15h00 (sous réserves des procédures en cours) :

JS CRECHES		MACON FC	MATCH 1
AJ AUXERRE		AS FONTAINE D'OUCHÉ	MATCH 2
ASPTT DIJON		FC NEVERS	MATCH 3
USC DIJON		DIJON FCO	MATCH 4
RACING BESANCON		JURA DOLOIS FOOTBALL	MATCH 5
ETS. S. EXINCOURT TAILLECOURT		JURA SUD FOOT	MATCH 6
FC VALDAHON VERCEL		FC GRAND BESANCON	MATCH 7
FC VESOUL		CA PONTARLIER	MATCH 8

2- FEMININES

SENIORS

2.1 – COUPE DE FRANCE FEMININE

Tirage au sort du 2^{ème} tour de la Coupe de France Féminine qui se déroulera le Dimanche 29 Septembre 2024 à 15h00 (sous réserves des procédures en cours) :

DIJON UNIVERSITE CLUB (District)		FC MONTCEAU BOURGOGNE (R1F)	MATCH 1
----------------------------------	--	-----------------------------	---------

GALLIA C. BEAUFORT (District)		IS SELONGEY FOOTBALL (R1F)	MATCH 2
C.S. TRAMAYES (District)		MACONNAIS UF (R1F)	MATCH 3
US COTEAUX DE SEILLE (District)		A.S. CHATENAY LE ROYAL (R1F)	MATCH 4
F.C. CANTONAL LA JOUX NOZEROY (District)		JURA DOLOIS FOOTBALL (R1F)	MATCH 5
F.C. VALDAHON VERCEL (R2F)		A.S. LEVIER (R2F) ou DYNAMO FC (District)	MATCH 6
U.S. PASSAVANT (District)		JURA SUD FOOT (R1F)	MATCH 7
FC MORTEAU MONTLEBON (R2F)		R.C. LONS LE SAUNIER (R1F)	MATCH 8
US MONTS VILLERS (District)		AS CHATEAU DE JOUX (R2F)	MATCH 9
A.S. DE MONTANDON (District)		RACING BESANCON (R1F)	MATCH 10
GSF HAUT DOUBS (R1F)		GJ/GSF VAL DE CERISE (R2F)	MATCH 11
VESOUL FC (R2F)		US ST VIT (R1F)	MATCH 12
FC 3 CANTONS (R1F)		AS DE CHEVREMONT (R2F)	MATCH 13
J.S. LURONNES (R2F)		FC RIOZ (District)	MATCH 14

2.2 – REGIONALE 2 FEMININE

Match n° 28408086 : R2 groupe C : JS LURONNES – GJ/GSF VAL DE CERISE du 15 septembre 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au Mercredi 30 Octobre 2024 à 19h30 au Stade Sébastien Carrey à Lure.

4- FONCTIONNEMENT FMI

Non envoi rapport constat d'échec FMI :

JS CRECHES : amende de 30 Euros (U14R groupe A n° 28192694)

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football